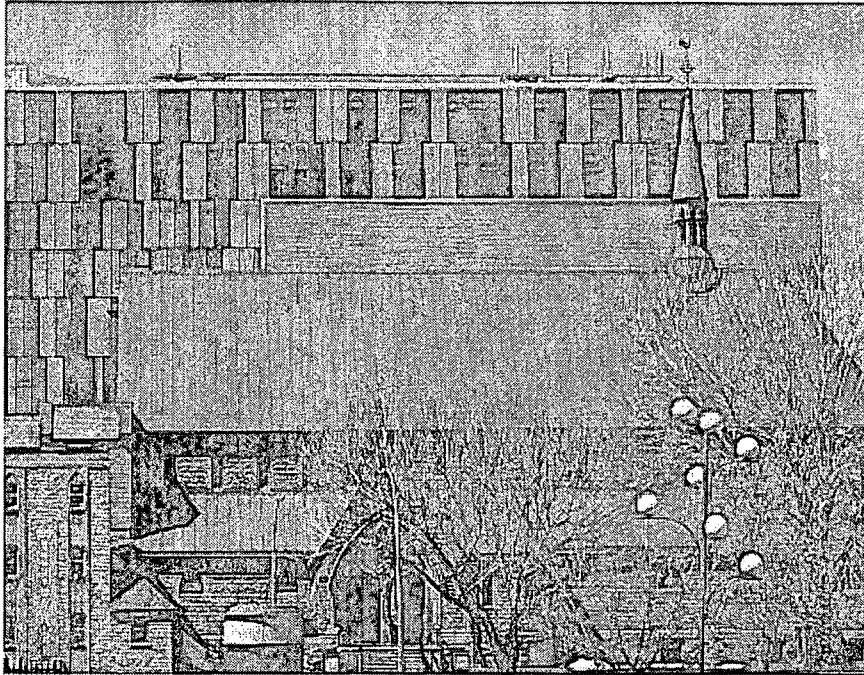


CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'ITINÉRANCE
VILLE DE MONTRÉAL



DÉPÔT DE MÉMOIRE

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

VILLE DE MONTRÉAL

AVRIL 2008



Document préparé par Agnès Connat, coordonnatrice et Rosario Demers, président
Approuvé par le conseil d'administration de la table de concertation du faubourg Saint-Laurent

Table de concertation du faubourg Saint-laurent
250, rue Ontario est, local 5014, Montréal (Qc), H2X 1H4
Téléphone : 514-288-0404
Télécopie : 514-288-7643
Concertationfsl@bellnet.ca

Fait à Montréal, le 22 avril 2008,

I. Préambule

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL) participe à cette démarche de consultation sur l'itinérance car ce problème de société nous interpelle directement dans notre quartier.

La Table de concertation travaille depuis plusieurs années à animer un processus de concertation dans ce quartier central et les informations données dans ce mémoire n'ont aucune prétention scientifique. Nous avons essayé de regrouper les réflexions collectives de ceux qui sont de véritables experts du centre-ville : les personnes qui résident, étudient et travaillent dans le faubourg Saint-Laurent.

Nous espérons que ces réflexions aideront à améliorer nos actions collectives et ultimement améliorer la qualité de vie de tous. Nous ne nous présentons en aucun cas comme des experts en itinérance.

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent s'est beaucoup intéressée les dernières années à la cohabitation et au partage de l'espace public. Nous faisons partie du COEEP (collectif pour l'occupation équitable de l'espace public)¹.

II. Quelques positions de principe de la TCFSL

- Le faubourg Saint-Laurent est un quartier habité à la recherche d'une mixité sociale
- Les citoyens du faubourg Saint-Laurent aspirent à un quartier propre et sécuritaire pour tous
- Les citoyens du faubourg Saint-Laurent, avec ou sans adresse, ont tous les mêmes droits et les mêmes responsabilités
- Les membres de la TCFSL visent une cohabitation pacifique avec les marginalités qui composent notre quartier
- Les groupes communautaires du Faubourg Saint-Laurent contribuent à la cohésion sociale du quartier
- La personne en situation d'itinérance doit être partie prenante des interventions dont elle fait l'objet

¹ En annexe : Le document de présentation du COEEP

III. Sommaire des recommandations

a) Pour mieux connaître pour agir, nous recommandons que la ville de Montréal :

Établit un portrait et un dénombrement de l'itinérance à Montréal en tenant compte des différents types d'itinérance

b) Pour rendre possible le partage et la cohabitation dans l'espace public, nous recommandons que la ville de Montréal :

- Reconnaît que les problèmes de cohabitation ne sont pas liés aux préjugés des citoyens du quartier (résidents, commerçants ...) mais à l'incapacité de résoudre des situations concrètes
- S'assure que le point de vue des résidents, des commerçants et des personnes qui fréquentent le quartier soit bien connu et reconnu
- Tient compte des réalités du terrain
- Multiplie les initiatives d'animations concertées, récurrentes et inclusives
- Soutient les groupes qui travaillent avec un objectif de cohésion sociale
- Coordonne les animations de l'espace public
- Crée des toilettes publiques
- Permette aux personnes de dégriser dans des espaces sécuritaires et accompagnées
- Diversifie l'offre en hébergement d'urgence avec des règles plus souples

a) Pour décentraliser les services et mieux répartir les ressources, nous recommandons que la Ville de Montréal :

- Reconnaît la centralisation des services à Montréal et particulièrement au centre-ville
- Fasse des représentations auprès des différents paliers de gouvernements en vue d'obtenir une décentralisation des ressources et une politique concertée en itinérance

b) Pour augmenter les possibilités de logement et de soutien, nous recommandons que la Ville de Montréal :

- Adopte une approche : priorité au logement
- Applique la politique d'inclusion
- Crée un fonds de compensation pour le logement social
- Suscite des initiatives innovatrices

c) Pour aider les personnes ayant des problèmes de santé mentale, nous recommandons que la Ville de Montréal :

- Fasse des pressions auprès de la santé publique pour s'assurer que les services requis soient disponibles pour les personnes atteintes de problèmes de santé mentale, notamment, plus de psychiatres et de services adéquats et répondant aux besoins des personnes.
- Favorise le développement du support communautaire et l'accompagnement

d) Pour susciter des occasions de sortir de la rue, nous recommandons que la ville de Montréal :

- Sorte de la vision fataliste
- Adopte des approches d'aide et de prise en charge plutôt que d'assistance
- Adopte des approches holistiques plutôt qu'en silo
- Appuie les initiatives communautaires de création d'emploi
- Soutienne les organismes qui lancent des ateliers et des programmes de soutien à l'emploi et qui répondent aux besoins des personnes itinérantes

IV. Pour lutter contre les impacts du commerce de la drogue sur l'espace public, nous recommandons que la ville de Montréal :

- Reconnaisse que le trafic de drogue sur rue est un facteur d'insécurité pour les personnes de la rue
- Effectue une enquête auprès des personnes de la rue et des intervenants
- Continue sa lutte contre la vente de drogues dures à ciel ouvert

V. Conclusion

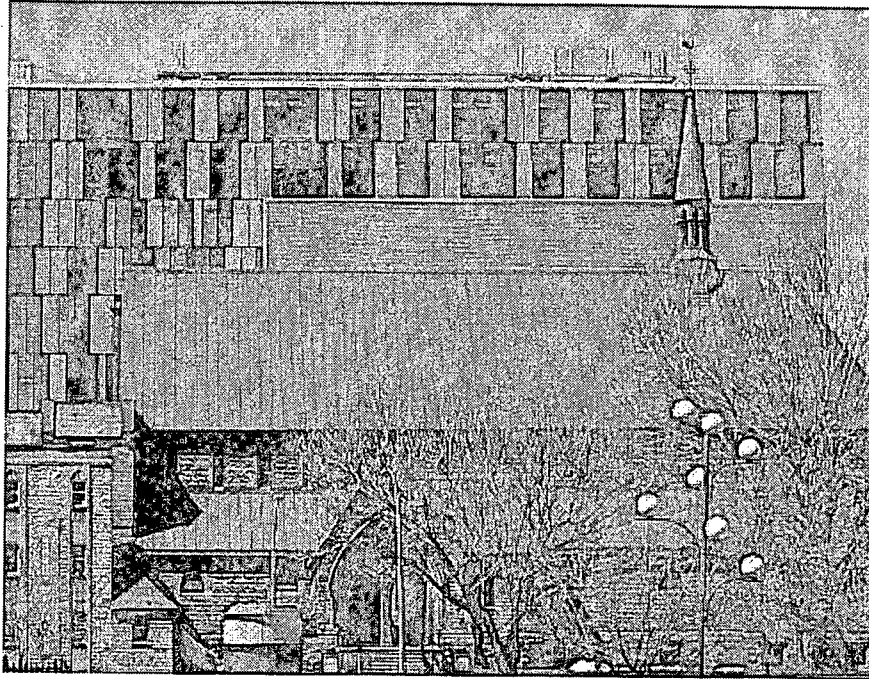
Pour les citoyens du faubourg Saint-Laurent, la personne sans-abri fait, plus que partout ailleurs à Montréal, partie de leur quotidien.

Dans ce mémoire, nous espérons avoir démontré que les citoyens du faubourg Saint-Laurent ne sont pas motivés par le phénomène du «pas dans ma cour» mais ont bien un souci de trouver des solutions pratiques à long terme pour ceux et celles dont les parcours de vie les ont conduits à la rue mais aussi pour tous ceux et celles qui sont dans des situations extrêmement précaires.

La Ville de Montréal et ses citoyens ont pour objectif un centre-ville dynamique et habité. Pour que l'harmonie sociale ne soit pas qu'un vœu pieux, et dans une perspective de développement, il nous appartient de trouver des formules concrètes qui permettront de trouver des solutions durables à l'itinérance.

Nous souhaitons que cette consultation publique amène plus qu'un plan d'action, que cela nous amène à réfléchir sur nos pratiques, nous permette d'aller de l'avant pour atteindre un objectif commun, celui de lutter contre l'itinérance.

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'ITINÉRANCE
VILLE DE MONTRÉAL**



DÉPÔT DE MÉMOIRE

VILLE DE MONTRÉAL

AVRIL 2008



Document préparé par Agnès Connat, coordonnatrice et Rosario Demers, président
Approuvé par le conseil d'administration de la table de concertation du faubourg Saint-Laurent

Table de concertation du faubourg Saint-laurent
250, rue Ontario est, local 5014, Montréal (Qc), H2X 1H4
Téléphone : 514-288-0404
Télécopie : 514-288-7643
Concertationfsl@bellnet.ca

Fait à Montréal, le 22 avril 2008,

Table des matières

I.	Préambule	4
II.	Quelques positions de principe de la TCFSL	4
III.	Présentation de la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent.....	4
IV.	Le faubourg Saint-Laurent.....	5
V.	Le faubourg Saint-Laurent et les marginalités	5
VI.	Mieux connaître pour agir : pour un portrait de l'itinérance et un dénombrement	7
VII.	Pour rendre possible le partage et la cohabitation dans l'espace public	7
a)	Préjugés et intolérance : mythe ou réalité ?	7
b)	Animation de l'espace public.....	8
c)	Améliorer la cohabitation sociale par l'adoption de mesures concrètes	10
VIII.	Les ressources	10
a)	Décentraliser les services.....	10
b)	Un choix de diverses options de logement et de soutien.....	11
c)	Santé mentale et désinstitutionalisation	12
d)	Susciter des occasions de sortir de la rue.....	13
IX.	Impacts du commerce de la drogue sur l'espace public	14
X.	Conclusion.....	15
	Annexes.....	16
	Historique du quartier.....	16
	Le faubourg, sa dynamique actuelle.....	17

I. Préambule

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL) participe à cette démarche de consultation sur l'itinérance car ce problème de société nous interpelle directement dans notre quartier.

La Table de concertation travaille depuis plusieurs années à animer un processus de concertation dans ce quartier central et les informations données dans ce mémoire n'ont aucune prétention scientifique. Nous avons essayé de regrouper les réflexions collectives de ceux qui sont de véritables experts du centre-ville : les personnes qui résident, étudient et travaillent dans le faubourg Saint-Laurent.

Nous espérons que ces réflexions aideront à améliorer nos actions collectives et ultimement améliorer la qualité de vie de tous. Nous ne nous présentons en aucun cas comme des experts en itinérance.

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent s'est beaucoup intéressée les dernières années à la cohabitation et au partage de l'espace public. Nous faisons partie du COEEP (collectif pour l'occupation équitable de l'espace public)¹.

II. Quelques positions de principe de la TCFSL

- Le faubourg Saint-Laurent est un quartier habité à la recherche d'une mixité sociale
- Les citoyens du faubourg Saint-Laurent aspirent à un quartier propre et sécuritaire pour tous
- Les citoyens du faubourg Saint-Laurent, avec ou sans adresse, ont tous les mêmes droits et les mêmes responsabilités
- Les membres de la TCFSL visent une cohabitation pacifique avec les marginalités qui composent notre quartier
- Les groupes communautaires du Faubourg Saint-Laurent contribuent à la cohésion sociale du quartier
- La personne en situation d'itinérance doit être partie prenante des interventions dont elle fait l'objet

III. Présentation de la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent²

Né en 1995 autour de préoccupations liées à la sécurité dans le quartier, ce collectif rassemble à la fois des personnes qui vivent, travaillent ou étudient dans le faubourg Saint-Laurent, de même que des représentants d'institutions, d'entreprises, organismes communautaires et culturels. La qualité de vie dans le faubourg Saint-Laurent au sens large constitue une préoccupation partagée par tous les membres de la Table.

La mission de la Table de concertation est de favoriser la communication, les échanges et la concertation entre les différents acteurs du faubourg Saint-Laurent.

Elle constitue un forum où se tiennent sur une base régulière des réunions de concertation, des assemblées publiques et autres événements permettant de poursuivre efficacement ses objectifs.

¹ En annexe : Le document de présentation du COEEP

² Extrait de : Le faubourg Saint-Laurent ; notre milieu de vie ! 2004

Constituée en corporation depuis le 11 juin 2003, la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent est dirigée par un conseil d'administration composé de 13 membres provenant des secteurs culturel, économique, communautaire, institutionnel et du logement social, ainsi qu'une personne du quartier chinois et quatre résidents.

IV. Le faubourg Saint-Laurent

Le faubourg Saint-Laurent est situé au cœur du centre-ville de Montréal, entre la rue Sherbrooke au nord, la rue Université à l'ouest, la rue Amherst à l'est et l'autoroute Ville-Marie au sud. Le quartier jouxte le Centre des affaires (quartier Peter McGill) à l'ouest, le Plateau Mont-Royal au nord, le Centre-sud (Saint-Jacques/Sainte-Marie) à l'est et le Vieux-Montréal au sud.

Notre quartier est traversé par plusieurs axes importants : citons Saint-Urbain, Saint-Laurent, Saint-Denis et Berri comme axes nord-sud et Sherbrooke, Ontario, de Maisonneuve, Sainte-Catherine et René-Lévesque comme axes est-ouest.

Le faubourg Saint-Laurent est un milieu composite, marqué par des zones géographiques avec une configuration et des vocations particulières : le Quartier chinois, les Habitations Jeanne-Mance, le Quartier latin, le Quartier des spectacles, la Main, le Quartier de la santé, l'UQAM. Le quartier est actuellement en pleine transformation avec des projets en développement tels ceux du quartier des spectacles, la maison du développement durable, le quartier de la santé avec l'implantation du CHUM, le processus de consolidation des Habitations Jeanne-Mance, les développements immobiliers de l'UQAM.

Le faubourg Saint-Laurent est un territoire où résidents et travailleurs provenant de l'extérieur du quartier cohabitent dans le même espace. Le quartier a également d'autres fonctions qui dépassent le rayonnement local : il s'agit d'un quartier marqué par la présence d'institutions à vocation régionale (les universités, les soins de santé) et une clientèle importante les fréquente sur une base quotidienne. L'UQAM, par exemple, accueille plus de 40 000 étudiants. Le faubourg Saint-Laurent est également un quartier où l'industrie de la culture et du divertissement est très présente : musées, cinéma, théâtres, salles de spectacle, cafés, restaurants, bars ainsi que l'industrie du sexe. L'été, les festivals amènent plusieurs millions de personnes dans le faubourg Saint-Laurent. On ne doit pas oublier un autre aspect du faubourg : les itinérants et marginaux qui y trouvent refuge en toute saison.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes fréquentent le faubourg à toute heure du jour et de la nuit, la semaine comme la fin de semaine. Les rues Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Saint-Denis composent une part importante du Montréal nocturne.

V. Le faubourg Saint-Laurent et les marginalités³

Lors d'une démarche de quartier en 2004, la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent a animé une réflexion sur les différents enjeux du quartier. Voici le résultat des consultations :

En 1998, une étude réalisée par Santé Québec dénombrait plus de 8 000 personnes fréquentant des centres d'hébergement pour sans-abri à Montréal. Une grande partie du phénomène de l'itinérance se manifeste au centre-ville, notamment à cause des possibilités de revenus et de services.

L'itinérance, qui résulte à la fois de facteurs personnels et sociaux, se décline en de multiples et diverses réalités individuelles. Certains groupes sont plus visibles que d'autres, comme les «squeegees» ou d'autres jeunes de la rue qui vivent et occupent l'espace public en groupe.

Il est certain que la présence d'un nombre aussi important de personnes itinérantes dans le quartier peut déranger. Il semble que la mendicité soit l'aspect le plus dérangeant pour les résidents qui sont

³ Extrait de : Le faubourg Saint-Laurent ; notre milieu de vie ! 2004

sollicités très fréquemment ainsi que pour les commerçants dont les entrées de commerce sont souvent utilisées comme places d'affaires pour la mendicité ou comme refuges contre le froid.

La présence de ressources communautaires ou de travailleurs de rue dans le faubourg a tendance à atténuer l'aspect dérangeant de ces marginalités. Toutefois, à certaines périodes de l'année ou lors d'événements particuliers, des personnes venues de l'extérieur viennent grossir le nombre des marginaux présents au centre-ville, ce qui renforce le sentiment de certains résidents d'être envahis sur leur propre territoire.

Le faubourg Saint-Laurent doit conserver son caractère insolite dû à la présence permanente et saisonnière d'une marginalité diversifiée, mais dont on doit contrôler les principaux irritants.

Nous considérons que la cohabitation est un aspect important à améliorer dans le faubourg Saint-Laurent. Il faut lutter contre les préjugés et soutenir le travail communautaire effectué dans le quartier. Les nombreuses ressources communautaires interviennent pour améliorer le quotidien des personnes itinérantes réduites à vivre dans la rue, et contribuent à réduire les nuisances que leur présence peut occasionner dans le quartier. Il faut également favoriser de part et d'autre l'adoption d'attitudes d'ouverture et de respect. La cohabitation sera rendue possible grâce à une action concertée des organismes communautaires et à un esprit d'ouverture des résidents et des travailleurs.

Au sujet des marginalités vulnérables et/ou criminalisées, les services de sécurité publique et de santé publique doivent travailler de façon concertée. Nous ne considérons pas que la judiciarisation soit une solution à ces problématiques⁴. Il serait davantage pertinent d'adopter une approche de police de quartier.

⁴ Nous avons participé au plan en sécurité urbaine de l'arrondissement Ville-Marie dans lequel un projet de cours communautaire est proposé et actuellement en cours.

VI. Mieux connaître pour agir : pour un portrait de l'itinérance et un dénombrement

Nous comprenons qu'il n'existe pas de chiffre officiel quand au nombre de personnes sans abri à Montréal. Nous appuyons la démarche de la ville de Montréal visant à avoir des chiffres plus précis.

Dans le portrait des personnes sans abris nous avons noté certains flous, par exemple, sur la diapositive présentée «Tendances émergentes» on parle du rajeunissement de la population itinérante ou à risque et dans le même souffle du vieillissement de cette même population itinérante et les problèmes sociaux sanitaires qui y sont reliés.

Nous comprenons la difficulté d'établir un portrait, un dénombrement et connaître les besoins des personnes sans abris mais comment peut-on adopter des plans d'action, voter des budgets lorsqu'on ne connaît pas le nombre de gens auxquels on s'adresse, on ne connaît pas leur âge ... Est-on réellement efficaces dans nos pratiques si nous ne connaissons pas ce sur quoi nous voulons agir ?

Nous ne sommes pas spécialistes mais notre intuition nous dit que les besoins et la manière d'intervenir avec un jeune de la rue ne sont pas les mêmes que ceux d'une personne de 60 ans. Combien de personnes vivent dans la rue, combien sont des sans abris cachés⁵, qu'en est-il des enfants sans domicile ?

Quand on parle de 30 000 sans abris à Montréal, combien de personnes ont besoin d'hébergement d'urgence, combien de dépannage alimentaire, combien pourront retourner sur le marché du travail ?

À Ottawa, le groupe «endhomelessnessottawa» dresse un portrait très précis des 8853 personnes sans abris de la ville. Pourquoi Montréal ne peut pas se doter de ces outils ?

<http://www.endhomelessnessottawa.ca/homelessness/SecondReportCardFrench.cfm>

Recommandation pour mieux connaître et mieux agir :

- **Établir un portrait et un dénombrement de l'itinérance à Montréal en tenant compte des différents types d'itinérance**

VII. Pour rendre possible le partage et la cohabitation dans l'espace public

a) Préjugés et intolérance : mythe ou réalité ?

Les problèmes de cohabitation entre les itinérants et les autres groupes du quartier viennent principalement des préjugés et de l'intolérance de la population envers les personnes itinérantes : mythe ou réalité ?

Les personnes qui habitent ou travaillent dans le quartier connaissent en général très bien les personnes sans adresse. Nous pouvons témoigner de nombreuses initiatives et occasions de rapprochement entre itinérants et résidents ou commerçants. D'ailleurs, plusieurs groupes communautaires travaillent depuis quelques années à développer les opportunités de liens sociaux entre les différents groupes. Pourtant, on entend plutôt parler des préjugés et de l'intolérance.

À la lecture du projet de cadre de référence en itinérance du ministère de la santé et des services sociaux, on peut lire que chez les personnes en situation d'itinérance, les problèmes associés sont multiples... On parle ici de problèmes de santé mentale, de santé physique et dépendance et de

⁵ <http://www.sansabricachees.ca/>

judiciarisation. Les problèmes de santé mentale et ceux liés à la dépendance (notamment certaines drogues dures) entraînent des problèmes pour les personnes elles-mêmes mais aussi, de plus en plus, pour les intervenants de la santé ou les intervenants sociaux.

Nous croyons que problèmes de cohabitation et de cohésion sociale ne sont pas liés principalement à des préjugés ou à de l'intolérance mais bien à de réels problèmes qui viennent baisser dramatiquement le sentiment de sécurité des résidents, des commerçants et des personnes qui fréquentent le centre-ville. Les citoyens font face à des problèmes bien concrets, qui souvent les dépassent et rendent parfois la cohabitation difficile. Les résidents aspirent à un milieu de vie de qualité et sécuritaire, tout en sachant fort bien qu'ils habitent au centre-ville. Les commerçants doivent gagner leur vie et donc s'assurer de la pérennité de leur clientèle.

Bien entendu, il existe des préjugés et de l'intolérance qui ne sont pas acceptables et qui doivent être combattus par des actions visant à informer et créer des liens entre les personnes. Toutefois, nous pensons que baser des plans d'actions, des projets et des décisions sur l'affirmation que les préjugés et l'intolérance sont la source des problèmes de cohabitation est une erreur.

Recommandation pour mieux comprendre ce qui explique les problèmes de cohésion sociale :

- **Reconnaître que les problèmes de cohabitation ne sont pas liés aux préjugés des citoyens du quartier (résidents, commerçant...) mais à l'incapacité de résoudre des situations concrètes**
- **S'assurer que le point de vue des résidents, des commerçants et des personnes qui fréquentent le quartier soit bien connu et reconnu**
- **Tenir compte des réalités du terrain**

b) Animation de l'espace public

«La population qui fréquente les espaces publics du faubourg Saint-Laurent est très diversifiée. Résidents, commerçants, étudiants, gens d'affaire se côtoient et la cohabitation entre les diverses fonctions est mise à rude épreuve. Comme tous les grands centres urbains, le faubourg Saint-Laurent abrite plusieurs types de marginalités. Cette population diversifiée est particulièrement visible dans les espaces publics.

Or, les conditions de vie difficiles des personnes dites marginales peuvent créer un malaise parmi les résidents, les commerçants et la population qui transite. Parfois, il arrive que certains comportements puissent générer des tensions. La qualité de vie s'en ressent, tant pour les uns que pour les autres.⁶

On le sait, l'errance urbaine est fréquemment associée à des problèmes de toxicomanie, de violence et de prostitution. Conséquemment, elle préoccupe. Depuis les années 1970, il y a eu trois vagues de désinstitutionalisation des services de santé mentale, sans que soient prévues des ressources suffisantes pour accueillir dans la communauté les personnes souffrantes. Celles-ci ont conséquemment eu pour effet de provoquer la descente à la rue d'un nombre important d'individus dont l'état de santé mentale affecte tant l'autonomie que les revenus.

Par ailleurs, qu'il soit question de criminalité, de vente ou de trafic de stupéfiants, d'incivilités, de l'omniprésence de l'automobile ou de marginalités, les citoyens et les résidents sont d'avis que des efforts doivent être consentis pour améliorer la qualité de vie, venir en aide aux personnes en difficulté et faire de l'arrondissement un lieu plus sécuritaire. De plus, d'aucuns considèrent que

⁶ COEEP Pour une cohabitation sociale harmonieuse dans l'arrondissement de Ville-Marie

l'espace public d'un centre-ville est l'endroit où se produisent le plus souvent les « effets de débordement ».

Face à ces phénomènes urbains, des résidents, des commerçants, ainsi que des intervenants municipaux et communautaires se sont impliqués pour faire de l'arrondissement de Ville-Marie un lieu où il fait bon vivre, une destination agréable à fréquenter. Ainsi, depuis la création de l'arrondissement en 2002, plusieurs initiatives ont permis à certains espaces publics de devenir des lieux animés, davantage sécuritaires et inclusifs. La création du Collectif pour une occupation équitable de l'espace public (COEEP) est un prolongement de cette démarche collective.

Dans le faubourg Saint-Laurent, 2 projets d'animation de l'espace public significatifs ont eu lieu :

- L'animation de la Place de la Paix en 2006 (SAT, YMCA Guy-Favreau, itinérants, Table du faubourg Saint-Laurent, CDU des faubourgs, arrondissement V.-M....);
- Dada Diffusion, activités d'animation à la place Émilie-Gamelin;

Dans l'arrondissement de Ville-Marie, il y a beaucoup d'autres initiatives d'animation de l'espace public. Toutes ces initiatives visent la réduction des méfaits et se font dans un esprit d'ouverture et d'inclusion. Dans Ville-Marie, le résident côtoie l'artiste, le commerçant, la marginalité, le touriste, les consommateurs et les gens d'affaires. Chacune de ces personnes se doit de partager l'espace public à chaque jour. Il arrive cependant que ce partage ne puisse se réaliser aussi aisément qu'on le souhaiterait. En résulte des inquiétudes, des tensions, parfois de l'exclusion. Le COEEP croit qu'il est possible d'aplanir les irritants et de repousser les barrières de l'intolérance, de la peur de l'autre, de celui qui est différent. Pour le COEEP, le partage de l'espace public doit se faire dans le respect des droits des uns et des autres, dans le respect des différences. «Oui » à la mixité, mais « non » aux comportements socialement inacceptables.»

Souvent, lorsqu'on parle de meilleure compréhension entre les groupes, on a une approche par clientèle plutôt qu'une approche humaine et en fonction des besoins. L'effet de cohésion sociale recherché est alors remplacé par un renforcement des différents au lieu de réunir.

Pour changer la dynamique de cohabitation dans l'espace public, les initiatives à privilégier devraient être :

- **Concertées**
- **Récurrentes (pour fidéliser les participants)**
- **Inclusives**
- **Privilégier les rencontres de personne à personne et non de groupe à groupe.**

Les liens sociaux sont souvent brisés et pas uniquement pour les personnes de la rue. La cohabitation est possible par un apprivoisement progressif, une série d'activités inclusives qui permettent aux gens de prendre contact entre eux d'humain à humain.

Voici quelques exemples d'initiatives ayant donné de bons résultats de cohabitation et de rapprochement des individus : Les jeux d'échecs de la place Émilie Gamelin, les projets de Sentier Urbain, le café du quartier de Sac à dos ...

Recommandations pour animer l'espace public en vue d'une meilleure cohabitation :

- **Multiplier les initiatives d'animations concertées, récurrentes et inclusives**
- **Soutenir les groupes qui travaillent avec un objectif de cohésion sociale**
- **Coordonner les animations de l'espace public**

c) Améliorer la cohabitation sociale par l'adoption de mesures concrètes

Le consensus social met de l'avant la cohabitation sur l'espace public, mais sans l'adoption de mesures concrètes cette cohabitation restera difficile, nous appuyons les propositions suivantes qui pourraient contribuer à une meilleure cohésion sociale en minimisant les irritants :

- **Lutter contre les déjections humaines par l'installation de toilettes publiques :**
L'absence de toilettes publiques oblige les utilisateurs du centre-ville, personnes sans adresse, touristes, passants à utiliser des toilettes privées qui ne sont pas toujours ouvertes à tous ou pire à utiliser les ruelles. Dans le quartier, les toilettes publiques utilisées par les itinérants sont celles de l'UQAM, de la bibliothèque nationale, de quelques organismes communautaires mais aucune toilette publique. Malgré l'insistance de nombreux acteurs du quartier et les demandes répétées, aucune toilettes publiques n'ont été installées par la ville de Montréal. Un projet pilote devrait au moins être testé. (Chacun des festivals a des toilettes publiques, cela semble possible) La question des toilettes publique est d'ailleurs dans le plan d'action sécurité publique de l'arrondissement Ville-Marie et fait objet d'un large consensus tant des groupes communautaires, que des résidants ou des gens d'affaire.
- **Un centre de dégrisement pour les personnes intoxiquées** par la drogue ou l'alcool et qui ne sont pas acceptés dans les organismes communautaires et qui n'ont d'autre choix que d'être sur la rue ou un meilleur financement de certains organismes communautaires existants afin qu'ils puissent assurer ce service. Une personne dont le comportement l'exclut d'un organisme communautaire aura probablement un comportement non acceptable sur l'espace public.
- **Une offre d'hébergement plus souple** et adaptée à la réalité de la rue. De nombreux itinérants refusent, pour des raisons variables, d'utiliser les lits des centres d'hébergements.

Recommandations de mesures concrètes favorisant la cohabitation équitable de l'espace public :

- **Créer des toilettes publiques**
- **Permettre aux personnes de dégriser dans des espaces sécuritaires et accompagnées**
- **Diversifier l'offre en hébergement d'urgence avec des règles plus souples**

VIII. Les ressources

a) Décentraliser les services

"Une étude réalisée à l'automne 1998 par le Groupe de recherche d'intérêt public de l'université McGill (GRIP) indiquait que 70 % des personnes itinérantes à Montréal provenaient de l'extérieur, dont la moitié proviendrait des régions du Québec, et l'autre moitié, du reste du Canada ou de l'étranger. Il est fort à parier que plusieurs Lavallois se retrouvent parmi cette population. Cette migration des régions et des banlieues vers Montréal, et son ampleur, soulignent la nécessité de s'interroger sur la situation en dehors de la grande région métropolitaine." (Extrait du rapport Second regard sur l'itinérance à Laval, par Paul Carle et Lalie Bélanger-Dion, mars 2007)

En consultant les plans communautaires sur l'itinérance 2007-2009 produits par les agences de santé et de services sociaux des Laurentides, de Laval, de la Montérégie, de Lanaudière, on peut noter que la plupart de ces agences mentionnent explicitement leur manque de ressources, notamment le manque de ressources en hébergement.

Dans son Plan communautaire 2007-2009, l'agence de Laval relate qu'elle a dû faire face à la fermeture de deux centres d'hébergement ces années-ci. Et elle écrit : "Devant l'impossibilité de

répondre aux besoins critiques et urgents en terme d'hébergement, plusieurs intervenants ont mentionné se voir contraints de se tourner vers les ressources de Montréal." (Extrait du Plan communautaire 2007-2009 pour prévenir l'itinérance à Laval).

La moitié des membres du RAPSIM se trouvent au centre-ville. Même s'ils reconnaissent le besoin, ils questionnent la pertinence de localiser tous les services dans un même secteur de la ville. À de nombreuses reprises, des sans abris du quartier nous ont signalé avoir reçu des billets d'autobus de la part d'intervenants en région pour se rendre à Montréal parce que les services ne seraient pas disponibles dans leur région. Est-ce vrai ?

Il convient donc de nous questionner sur la pertinence de centraliser les services à Montréal. Est-ce qu'une décentralisation et la présence de services suffisants pour les personnes itinérantes dans tous les centres urbains principaux du Québec ne permettrait pas d'assurer de meilleurs services aux personnes itinérantes et finalement mieux répondre à leurs besoins.

Nous croyons donc que des solutions durables pour la lutte contre l'itinérance passent par l'adoption de mesures à l'échelle nationale et d'une politique concertée en itinérance.

Recommandations pour décentraliser les services du centre-ville de Montréal et une meilleure répartition des ressources :

- **Reconnaître la centralisation des services à Montréal et particulièrement au centre-ville**
- **Faire des représentations auprès des différents paliers de gouvernements en vue d'obtenir une décentralisation des ressources et une politique concertée en itinérance**

b) Un choix de diverses options de logement et de soutien

En faisant quelques recherches, nous avons lu que certains pays, comme la France et les États-Unis ont mis en œuvre des stratégies nationales sur le logement.

Par exemple, aux États-Unis⁷, une initiative, l'*Interagency Council on Homelessness* est fondée sur le principe « priorité au logement », selon lequel les sans abri sont immédiatement retirés des rues ou des refuges et déménagés dans leurs propres appartements dans la collectivité. Cette façon de procéder est tout à fait contraire aux anciens systèmes américains et aux systèmes canadiens actuels fondés sur l'acheminement des sans abri à divers niveaux de logement qui les rapprochent graduellement d'un logement autonome.

Cette approche tout à fait différente de celle des services sociaux traditionnels reconnaît que le statu quo et les interventions d'urgence non coordonnées coûtent plus cher et sont moins efficaces que l'adoption de mesures draconiennes pour résoudre l'itinérance chronique.

Les résultats de l'approche « priorité au logement » utilisée aux États-Unis sont franchement spectaculaires. Plus de 300 endroits participent au programme fédéral et bon nombre ont formulé des plans décennaux pour enrayer l'itinérance. Ces plans de gestion axés sur des résultats commencent à dégager des résultats réels et quantifiables. Les résultats font état d'une réduction réelle du nombre de gens vivant dans la rue. Voici des exemples de taux de réduction : Philadelphie affiche une réduction de 50 %, Miami 30 %, Dallas 28 %, Seattle 30 % et San Francisco 26 %.

La situation qui a incité les États-Unis à adopter une stratégie nationale sur le logement n'était pas très différente de la situation actuelle au Canada. Bon nombre d'études démontrent que l'itinérance engendre des coûts très élevés pour l'économie canadienne. Ces coûts sont associés à l'utilisation chronique et poussée des établissements publics, à la perte de productivité qu'engendre le cycle de

⁷ www.chamber.ca/cmslib/general/soclogement.pdf - chambre de commerce du Canada

la pauvreté, à l'itinérance et aux toxicomanies, aux effets négatifs sur les centres-villes d'une itinérance croissante qui déplaît au public et, évidemment, aux répercussions sociales des familles désunies. On ne peut contredire les analyses démontrant qu'il est plus avantageux financièrement de réduire l'itinérance que de la gérer.

La France a adopté un plan d'action renforcé pour le logement social et l'hébergement d'urgence en concertation avec les associations et partenaires sociaux concernés pour poursuivre et amplifier l'effort sur le logement social ainsi que pour changer radicalement l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence. Toute personne accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence devra se voir proposer, en fonction de sa situation, une solution pérenne, adaptée et accompagnée si nécessaire dans les différents dispositifs d'hébergement : dans le parc public social, dans le parc privé. Conventionné, dans un centre d'hébergement etc ...

« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation. »⁸

La ville de Montréal pourrait être plus proactive pour la création de nouveaux logements sociaux, notamment en appliquant scrupuleusement sa politique d'inclusion, en créant un fonds de compensation pour le logement social et en suscitant des initiatives visant à développer le logement social.⁹

Recommandations pour favoriser la création de logements sociaux :

- **Adopter une approche : priorité au logement**
- **Appliquer la politique d'inclusion**
- **Créer un fonds de compensation pour le logement social**
- **Susciter des initiatives innovatrices**

c) Santé mentale et désinstitutionalisation

Nous partageons l'inquiétude des groupes communautaires quand à la nouvelle vague de désinstitutionalisation à venir et voulons insister sur le **manque de psychiatres disponibles et également le besoin pour un support communautaire et un accompagnement des personnes, une solution adaptée avec encadrement et/ou supervision si nécessaire.**

Extrait du rapport Améliorer la santé des Canadiens : Santé mentale et itinérance¹⁰

«Le Canada compte plus de 10 000 personnes sans abri par nuit. Les personnes qui se retrouvent sans abri sont plus à risque d'être en mauvaise santé mentale, de souffrir d'une maladie mentale, de se suicider ou d'être toxicomanes. Il existe une corrélation entre la santé mentale et l'itinérance. Par ailleurs, divers déterminants individuels, sociaux, culturels, physiques et socioéconomiques exercent une influence sur la santé mentale. Ces facteurs, séparés ou combinés, peuvent être associés à

⁸ Article 4 de la loi no 2007-290 du 5 mars 2007

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2007/07-04/a0040073.htm>

⁹ Calgary Homeless foundation et Allocations de loyer de la Toronto Community Foundation

¹⁰ Institut Canadien d'information sur la santé - Améliorer la santé des Canadiens : Santé mentale et itinérance
http://www.cih.ca/cihiweb/disPage.jsp?cw_page=download_form_f&cw_sku=ITHCMHHFPDF&cw_ctt=1&cw_dform=N

l'itinérance. En outre, même si divers problèmes liés à la santé mentale peuvent précéder l'itinérance, d'autres peuvent se développer, voire s'aggraver, si la personne demeure itinérante.»

Recommandations pour soutenir les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale

- **Faire des pressions auprès de la santé publique pour s'assurer que les services requis soient disponibles pour les personnes atteintes de problèmes de santé mentale, notamment, plus de psychiatres et de services adéquats et répondant aux besoins des personnes.**
- **Développer le support communautaire et l'accompagnement**

d) *Susciter des occasions de sortir de la rue*

Quand cela est possible et pour redonner à une personne sans abris le moyen d'exercer son pouvoir, nous devrions prioriser les actions et interventions visant à redonner aux itinérants le pouvoir de travailler, de décider de son destin de vie sociale en respectant les besoins et termes de la société. La personne autonome est une force pour la communauté.

Nous croyons que nous avons une vision fataliste de l'itinérance, l'itinérance est là depuis toujours, elle va rester présente au centre-ville. Peut-être ne cherchons-nous pas toujours à changer fondamentalement les choses ?

Nous croyons que nous devrions **privilégier les interventions de prise en charge de la personne itinérante par elle-même (lorsque cela est possible) plutôt que lui fournir des services d'assistance.**

Nous avons noté des différences d'approche, de visions entre les intervenants des groupes communautaires. Nous avons rencontré des intervenants sociaux qui remettent en question certaines pratiques sans responsabilisation de l'individu.

Nous devrions nous assurer que toutes les actions sont coordonnées vers un même objectif, mettre fin à l'itinérance et **que chaque individu soit pris en charge dans une approche holistique plutôt qu'une approche en silo par service.**

Pour sortir de la rue, avoir un emploi est primordial.

La ville de Montréal devrait¹¹ **appuyer les initiatives communautaires de création d'emploi pour les sans-abris et les personnes vulnérables** et en assurer la coordination avec les fournisseurs de services aux sans-abris existants.

La ville de Montréal devrait soutenir les organismes qui lancent des ateliers et des programmes de soutien à l'emploi qui répondent aux besoins de la population itinérante.

Malheureusement, des coupures ont eu lieu au niveau des programmes de pré-employabilité. Il existe heureusement dans notre quartier des initiatives qui visent à intégrer des personnes marginales par le travail comme le programme Toxico net de Cactus, le travail avec Agrijob de sac à dos, programme TAPAJ de Spectre de rue.

¹¹ Plan d'action communautaire 2006-2008 pour prévenir et résoudre la question des sans-abris à Ottawa en vue de créer une ville sans itinérance

<http://www.endhomelessnessottawa.ca/pdf/CommunityActionPlanFre.pdf>

Nous croyons que la ville de Montréal devrait s'assurer que le centre-ville soutienne plusieurs initiatives de ce genre, ouvertes à toutes les clientèles, qu'elles soient itinérantes, toxicomanes, jeunes de la rue ou tout autre travailleur futur n'étant pas marginal.

Nous croyons que la ville de Montréal pourrait **susciter un plus grand engagement communautaire pour régler les problèmes d'itinérance** (renforcer la participation des résidants, des organismes, des entreprises).¹² Nous sommes certainement capables de développer un réflexe d'intégration par des activités rémunérées des personnes en difficulté.

Recommandations pour susciter des occasions de sortir de la rue :

- **Sortir de la vision fataliste**
- **Adopter des approches d'aide et de prise en charge plutôt que d'assistance**
- **Adopter des approches holistiques plutôt qu'en silo**
- **Appuyer les initiatives communautaires de création d'emploi**
- **Soutenir les organismes qui lancent des ateliers et des programmes de soutien à l'emploi et qui répondent et qui répondent aux besoins des personnes itinérantes**

IX. Impacts du commerce de la drogue sur l'espace public

Le commerce à ciel ouvert des drogues dures dans le quartier a un impact négatif sur toutes ses populations, incluant les personnes marginales. Le climat de violence et de crainte créé par ce commerce engendre des difficultés de cohabitation. Nous croyons que les personnes de la rue sont les premières victimes de ce commerce et qu'elles peuvent même être parfois utilisées par les bandes organisées comme le sont d'autres clientèles vulnérables. Des itinérants sont menacés par des vendeurs pour utiliser leurs chambres à des fins de revente ou de prostitution.

Nous pourrions aussi parler des personnes atteintes de problèmes de santé graves et qui plutôt que de se soigner vendent leurs comprimés de Dilaudide sur la voie publique.

Extrait d'un article dans la Presse 29 décembre 2006¹³ La dilau, drogue de l'heure dans la rue Hugo Meunier

La dilaudide et les autres substances illicites se vendent dans la rue, notamment devant la Maison du père, un refuge d'aide aux sans-abri. « C'est une véritable pharmacie », a expliqué Jean-François, un autre sans-abri rencontré dans la rue.

Il déplore que les vendeurs de drogue profitent de la vulnérabilité des sans-abri pour leur vendre toutes sortes de cochonneries.

Nous croyons que les représentants de la communauté, incluant les groupes communautaires, devraient s'associer aux commerçants et aux associations de résidants pour dénoncer ces activités criminelles et agir.

Reconnaître que le commerce de la drogue sur la rue est un facteur qui atteint directement la qualité de vie des itinérants permettrait de mener de meilleures actions de prévention.

¹² Quartier Eastside du centre ville de Vancouver

¹³ <http://www.cyberpresse.ca/article/20061229/CPACTUALITES/612290553/1019/CPACTUALITES>

Recommandations pour le commerce de la drogue sur le domaine public :

- **Reconnaître que le trafic de drogue sur rue est facteur d'insécurité pour les personnes de la rue**
- **Effectuer une enquête auprès des personnes de la rue et des intervenants**
- **Continuer la lutte contre la vente de drogues dures à ciel ouvert et au crime organisé**

X. Conclusion

Pour les citoyens du faubourg Saint-Laurent, la personne sans-abri fait, plus que partout ailleurs à Montréal, partie de leur quotidien.

Dans ce mémoire, nous espérons avoir démontré que les citoyens du faubourg Saint-Laurent ne sont pas motivés par le phénomène du «pas dans ma cour» mais ont bien un souci de trouver des solutions pratiques à long terme pour ceux et celles dont les parcours de vie les ont conduits à la rue mais aussi pour tous ceux et celles qui sont dans des situations extrêmement précaires.

La Ville de Montréal et ses citoyens ont pour objectif un centre-ville dynamique et habité. Pour que l'harmonie sociale ne soit pas qu'un vœu pieux, et dans une perspective de développement, il nous appartient de trouver des formules concrètes qui permettront de trouver des solutions durables à l'itinérance.

Nous souhaitons que cette consultation publique amène plus qu'un plan d'action, que cela nous amène à réfléchir sur nos pratiques, nous permette d'aller de l'avant pour atteindre un objectif commun, celui de lutter contre l'itinérance.

Annexes

Historique du quartier

Le faubourg Saint-Laurent a été formé au cours du 18^{ème} siècle à l'époque où la poussée démographique et économique exerçait une forte pression hors des murs de la ville de Montréal. Le chemin Saint-Laurent qui donna son nom au faubourg reliait la ville au monde rural situé plus au nord. Très vite, ce chemin, l'actuel boulevard Saint-Laurent, occupa une fonction centrale. Tout autour et dans l'axe est-ouest, celui de la rue Sainte-Catherine, les terrains furent lotis, les habitants s'installèrent et on vit se multiplier les ateliers, les commerces et les écoles. Des paroisses furent érigées, dont Saint-James à l'ouest et Saint-Jacques à l'est.

Au cours du 19^{ème} siècle et jusqu'au milieu du 20^{ème}, le faubourg a connu une prospérité croissante. Les activités commerciales de la rue Notre-Dame se déplacèrent progressivement vers la rue Sainte-Catherine qui devint à la fin du 19^{ème} siècle l'une des plus importantes artères commerciales de Montréal. Tout naturellement se développa une importante industrie du vêtement autour du carrefour Bleury/Sainte-Catherine, là où se concentre aujourd'hui l'industrie de la fourrure.

Le 25 juin 1893 fut inauguré le Monument national en présence de Wilfrid Laurier, le futur premier ministre du Canada. Ce Monument était à l'époque le symbole de la vitalité culturelle des Canadiens français. Déjà se dessinait une tendance forte qui donnera au faubourg Saint-Laurent sa réputation de haut lieu du divertissement de masse et de la culture. Le Red Light avec ses théâtres, ses salles de cinéma, ses boîtes de nuit, ses activités illicites, ses maisons closes et ses restaurants va prospérer jusque dans les années 1950.

Plus à l'est, sur la rue Saint-Denis, habitée par la bourgeoisie canadienne-française, l'Université Laval de Montréal, fondée en 1878 et qui deviendra l'Université de Montréal en 1919, et l'École Polytechnique vont donner naissance au Quartier latin, autre facette du faubourg.

Les années 1900 marquent donc l'apogée du faubourg Saint-Laurent, avec ses institutions, ses grands commerces, sa vie culturelle et nocturne et la présence grouillante d'une population de plus en plus nombreuse.

Quelques décennies plus tard s'amorça le déclin. Parmi les facteurs du déclin, mentionnons le départ graduel à compter des années 1940 de l'Université de Montréal qui a laissé un vide considérable. En effet, on retrouvait dans le Quartier latin non seulement les immeubles de l'université, mais aussi des logements occupés par les étudiants ainsi que différents types d'établissements qui bénéficiaient de leur présence. De plus, les préoccupations hygiénistes de l'époque ont suscité la démolition d'un vaste secteur résidentiel qui allait accueillir, par la suite, les Habitations Jeanne-Mance. Aussi, à compter des années 1950, de nouveaux modes de vie attirent la population vers la banlieue et y suscitent le développement de grands centres commerciaux, entraînant le déclin des activités commerciales dans les quartiers anciens. Dans le faubourg, le cadre bâti se détériore, des commerces sont placardés, plusieurs maisons sont démolies et les terrains vacants se multiplient. Finalement, l'élargissement de certaines rues transforme celles-ci en artères de transit à forte circulation automobile, ce qui a un effet néfaste sur l'articulation du quartier. La déstructuration est suivie d'un accroissement des problématiques sociales déjà existantes : la prostitution de rue, l'itinérance, la mendicité, le commerce de la drogue, les incivilités.

Pourtant, il s'est passé bien des choses dans ce quartier depuis cinquante ans. Les projets se sont multipliés plus que partout ailleurs : l'édifice Hydro-Québec, la Place des Arts, les complexes Desjardins et Guy-Favreau, le Musée d'art contemporain, le Théâtre du Nouveau Monde, le Palais des Congrès, la Place Dupuis, la restauration du Monument-National, le développement exceptionnel de l'Université du Québec à Montréal, et tout récemment la Grande bibliothèque, pour ne nommer que ceux-là. La plupart de ces projets se sont développés en «silo» : leurs travailleurs et leurs clientèles sont orientés vers les stations de métro et les mouvements souterrains, plus que vers la

rue, de telle sorte qu'ils n'ont pas eu autant d'effets structurants qu'ils auraient pu en avoir sur le quartier.

Le passé nous apprend que le potentiel de développement humain du faubourg Saint-Laurent est toujours là et le dynamisme ne manque pas. Petit à petit, le patrimoine bâti est restauré ou rénové, une population diversifiée a tendance à revenir au centre-ville. Les institutions et les entreprises culturelles devront être davantage conscientes de leur responsabilité vis-à-vis de la communauté et promouvoir un renouveau résidentiel et commercial. Tout semble indiquer que les autorités municipales entendent redonner à ce quartier le caractère prestigieux qu'il a connu.

Le faubourg, sa dynamique actuelle¹⁴

Plus de 12 000 personnes ont élu domicile dans le faubourg Saint-Laurent. Parmi elles, un groupe dominant d'hommes et de femmes dans la vingtaine ainsi qu'une proportion importante de femmes âgées de plus de 65 ans. Les aînés, presque un quart de nos résidents, vivent principalement dans des résidences pour aînés, des logements sociaux dédiés ou des CHSLD. Les familles du faubourg, au nombre de 1 525 en 2001, représentent près de la moitié (770) des familles avec enfants, dont 44 % sont monoparentales. Les personnes seules sont très nombreuses dans le quartier (58 % des ménages privés recensés contre 38 % en moyenne sur l'Île de Montréal). Les immigrants, nombreux dans le quartier chinois et aux Habitations Jeanne-Mance, font du faubourg Saint-Laurent le quartier le plus multiethnique du centre-ville de Montréal.

Sur le plan socioéconomique, la population du faubourg vit des difficultés importantes. Le taux de chômage y est élevé (14,1 % chez les plus de 15 ans contre 9,2 % sur l'Île de Montréal), ainsi que la proportion des ménages bénéficiant de transferts gouvernementaux (21,4 % contre 14 % sur l'Île). Conséquemment, la part des ménages vivant sous le seuil de faible revenu est beaucoup plus élevée qu'à Montréal (respectivement 56 % et 29 %). Si le revenu moyen des ménages dans le faubourg est très largement inférieur à l'Île de Montréal (respectivement 33 506 \$ et 49 429 \$), il faut noter que la situation n'est pas homogène dans l'ensemble du faubourg; en effet, il y a des zones où la pauvreté prévaut à côté de zones d'embourgeoisement (« gentrification »).

On dénombre dans le faubourg plus de 38 500 emplois, principalement dans les services. Le quartier est marqué par une concentration des emplois dans le secteur des finances et assurances, dans la santé (avec la présence de l'Hôpital Saint-Luc et de plusieurs Centres d'Hébergement et de Soins de Longue Durée), dans l'enseignement (avec l'UQAM, le Cégep du Vieux-Montréal ainsi que d'autres institutions de plus petite taille comme l'Institut National de l'Image et du Son), dans l'industrie culturelle et des spectacles, dans les services d'hébergement et de restauration ainsi que dans l'administration et les services publics.

¹⁴ Source : Statistique Canada, Recensement 2001.